

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 25 MARS 2024

D2024-16  
Vote des taux de fiscalité  
2024

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
18	16	16
Vote POUR	15	
Vote CONTRE	0	
Abstention	1	
Date de la Convocation		
20 mars 2024		

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt cinq mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire par Intérim.

**Présents:** Michel BERTHET, Céline CARREIRO, Jean-Luc PAQUELIER, Dominique RABILLOUD, Annick GUYON, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Françoise CURAILAT, Cyrille BOUCHY, Claire DE CROMBRUGGHE, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Ludovic MORAND, Rémi BESSON.

**Absents:**

Evan VIEILLESSE  
Alain HOUDINET

Il est proposé au Conseil de reconduire les taux adoptés en 2023 :

- Taxe sur le foncier bâti : 37.34%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50.62 %
- Taxe d'habitation : 10.41 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité, vote les taux de fiscalité 2024 comme suit :

	PROPOSITION TAUX 2024	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES	PRODUIT FISCAL ATTENDU
FONCIER BATI	37.34%	5 694 000	2 126 140 €
FONCIER NON BATI	50.62%	73 600	37 256 €
TAXE D'HABITATION	10.41%	137 400	14 303 €

Le secrétaire de séance  
Coralie SANGOY



Le Maire par intérim  
Michel BERTHET



Acte contresigné le 28 mars 2024

Le Maire,



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 28 mars 2024

Acte affiché le 28 mars 2024